

**RUBRIQUE1: Identification de la substance / préparation et de la société/entreprise.**

**1.1. Identificateur de produit**

**MIDAFOSMA**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées significatives : produit phytosanitaire, insecticide

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

**RUBRIQUE2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Systeme Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogrammes :



Mention d'avertissement: **Danger**

Mention de Danger:

- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence :

- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

- P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P330 : Rincer la bouche.
- P362 : Enlever les vêtements contaminés.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 : Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PHOSMET

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 24 Heures

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## **RUBRIQUE 3 : Composition / Information sur les composants**

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit phytosanitaire, insecticide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

phosmet (ISO); dithiophosphate de O,O-diméthyle et de S-phtalimidométhyle

Teneur (W/W): 50 %

Numéro CAS: 732-11-6

Numéro-CE: 211-987-4

Numéro INDEX: 015-101-00-5

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H312, H302, H400, H410

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de sodium

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 68081-81-2

Numéro-CE: 268-356-1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

H318, H315, H302

Alcool tridécylique (éthoxylé)

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 24938-91-8

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

H318, H302

Viscous homogeneous paste with sodium alkylbenzenesulphonate

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 68411-30-3

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

Aquatic Chronic 3

H318, H315, H302, H412

#### Composants dangereux

Conformément à la directive 1999/45/CE

phosmet (ISO); dithiophosphate de O,O-diméthyle et de S-phtalimidométhyle

Teneur (W/W): 50 %

Numéro CAS: 732-11-6

Numéro-CE: 211-987-4

Numéro INDEX: 015-101-00-5

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 21/22, 50/53

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de sodium

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 68081-81-2

Numéro-CE: 268-356-1

Symbole(s) de danger: Xn

Phrase(s)-R: 22, 38, 41

alcool tridécylique (éthoxylé)

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 24938-91-8

Symbole(s) de danger: Xn

Phrase(s)-R: 22, 41

viscous homogeneous paste with sodium alkylbenzenesulphonate

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 %

Numéro CAS: 68411-30-3

Symbole(s) de danger: Xn

Phrase(s)-R: 22, 38, 41

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

## **RUBRIQUE 4 : Premiers Secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation : Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

dioxyde de carbone

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prevoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## **RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail  
Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains: Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection: Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Granulés
Couleur:	Brun, transparent
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif: par inhalation.	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (1 % (m), 20 °C)
Température de fusion:	Le produit n'a pas été testé.
Température d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable, le produit est un solide.
Vitesse d'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Pression de vapeur: Non applicable

Densité: env. 0,50 - 0,57 g/cm<sup>3</sup>  
(20 °C)

densité de vapeur relative (air): Non applicable

Solubilité dans l'eau: soluble

Données relatives à :

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,95

phosmet

Auto-inflammabilité: température: > 400 °C

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: Non applicable, le produit est un solide.

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

## 9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Très toxique après ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 275 mg/kg

(par inhalation): Pas de données disponibles.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Non sensibilisant

#### Mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### Cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

#### Toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,36 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,004 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):  
CE50 (72 h) 52,8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : phosmet*  
*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*  
*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*  
-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : phosmet*  
*Evaluation du potentiel de bioaccumulation:*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*  
-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:  
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : phosmet*  
*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*  
*Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.*  
-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT  
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:  
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:  
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

ADR  
Numéro ONU ----- UN2783  
Nom d'expédition des Nations unies : PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE (contient PHOSMET)  
Classe(s) de danger pour le transport : ----- 6.1, EHS



Groupe d'emballage : ----- III  
Dangers pour l'environnement : ----- oui  
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Code de restriction en tunnel : E

RID  
Numéro ONU ----- UN2783  
Nom d'expédition des Nations unies : PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE (contient PHOSMET)  
Classe(s) de danger pour le transport : ----- 6.1, EHS  
Groupe d'emballage : ----- III  
Dangers pour l'environnement : ----- oui  
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

#### Transport fluvial intérieur

ADN  
Numéro ONU ----- UN2783  
Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE (contient PHOSMET)  
Classe(s) de danger pour le transport: ----- 6.1, EHS  
Groupe d'emballage: ----- III  
Dangers pour l'environnement: ----- oui  
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu  
Transport par voie navigable en bateau citerne:

#### Transport maritime ----- Sea transport

IMDG ----- IMDG  
Numéro ONU: ----- UN 2783 UN number: UN 2783  
Nom d'expédition des Nations unies: ----- UN proper shipping name:  
PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE,  
TOXIQUE (contient PHOSMET) ----- SOLID, TOXIC (contains PHOSMET)

Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHS  
Groupe d'emballage: III  
Dangers pour l'environnement: Environmental hazards: yes  
Polluant marin: OUI  
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport hazard class(es): 6.1, EHS  
Packing group: III  
oui  
Marine pollutant: YES  
Special precautions for user: None known

#### **Transport aérien**

IATA/ICAO  
Numéro ONU: UN 2783  
Nom d'expédition des Nations unies:  
PESTICIDE  
ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE,  
TOXIQUE (contient PHOSMET)

**Air transport**  
IATA/ICAO  
UN number: UN 2783  
UN proper shipping name:  
ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE,  
SOLID, TOXIC (contains PHOSMET)

Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

Transport hazard class(es): 6.1

Groupe d'emballage: III  
Dangers pour l'environnement : Un marquage  
dangereux pour l'environnement  
n'est pas nécessaire

Packing group: III  
Environmental hazards: No Mark as  
dangerous for the environment is  
needed

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user:  
None known

#### **14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

##### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code**

Règlement: Non évalué

Regulation: Not evaluated

Expédition approuvée: Non évalué

Shipment approved: Not evaluated

Nom de la pollution: Non évalué

Pollution name: Not evaluated

Catégorie de la pollution: Non évalué

Pollution category: Not evaluated

Type de navire: Non évalué

Ship Type: Not evaluated

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4140, 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 34

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur pommier, poirier, cognassier, nashi.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 50 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur cerisier.

SPe3-1 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 50 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé de 20 m pour les usages agrumes, olivier, pêcher, noyer.

SPe3-2 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison et de production d'exsudats. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présents. Enlever les adventices avant leur floraison

Pour se protéger l'opérateur doit porter :

##### Pendant le mélange/chargement et le nettoyage matériel de pulvérisation :

·Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3,

·Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant,

·EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.

##### Pendant l'application :

·Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant,

·Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 (dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine).

Pour protéger le travailleur :

· Porter une combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant et des gants en nitrile conformes à la norme EN-374

Délai de rentrée : 24 heures

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en RUBRIQUE 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn Nocif.

N	Dangereux pour l'environnement.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
H312	Nocif par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.